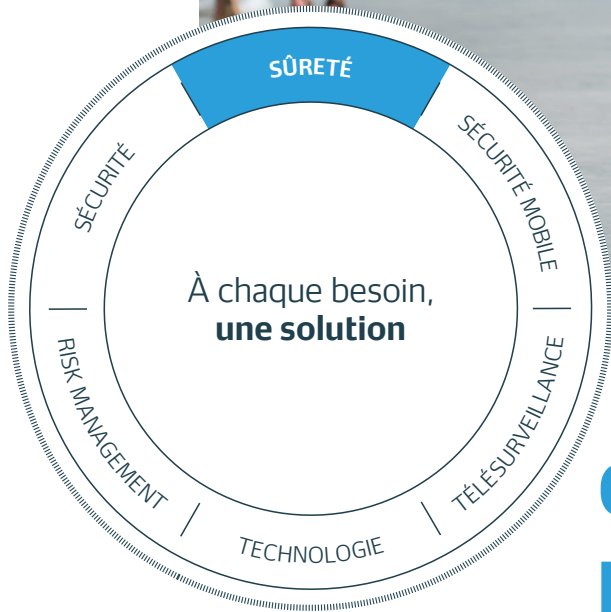


FORMATION

Former au métier d'agent
de prévention et de sécurité



Certificat de qualification professionnelle APS

Formation Agent de prévention et de sécurité

L'obtention de la carte professionnelle est obligatoire pour toute personne exerçant une fonction d'agent de sécurité. Securitas forme vos collaborateurs à l'obtention de ce certificat.



WWW.QUALICERT.FR



Formation : Certificat de qualification professionnelle APS

Formation Agent de prévention et de sécurité

Objectifs pédagogiques de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire devra avoir acquis :

- Les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'emploi et à la fonction d'agent de prévention et de sécurité



Durée

175 heures hors examen soit 25 jours



Public

Toute personne souhaitant exercer les fonctions d'agent de sécurité privée



Pré-requis

Être en possession du numéro d'autorisation préalable ou provisoire délivré par le CNAPS (Livre VI du Code de la sécurité intérieure)
Niveau de français minimum : niveau B1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)



Nombre de stagiaires

4 stagiaires minimum
12 stagiaires maximum

Programme

- + Secourisme : 14h
- + Environnement juridique : 21h
- + Gestion des conflits : 14h
- + Module stratégique : 8h
- + Prévention des risques d'incendie : 7h
- + Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier : 7h
- + Sensibilisation aux risques terroristes : 13h
- + Module professionnel : 45h
- + Palpation de sécurité et inspection des bagages : 7h
- + Surveillance par moyens électroniques de sécurité : 7h
- + Gestion des risques : 11h
- + Module événementiel spécifique : 7h
- + Gestion des situations conflictuelles dégradées : 7h
- + Module industriel spécifique : 7h

Moyens pédagogiques

Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 27 juin 2017.

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

Références

Arrêté du 27 juin 2017 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.

Recyclages et formations complémentaires

- Le Sauveteur Secouriste du travail (SST) doit suivre une formation de maintien et d'actualisation des compétences (MAC SST) dans les 24 mois (de date à date) qui suivent la formation initiale.

Évaluation de formation

- Mise en situation ou exercices pratiques (PC de sécurité, rondes, interventions...)
- QCM d'évaluation des connaissances acquises
- Formation qualifiante validée par un examen final devant un jury



Responsable pédagogique

Damien Blanck



Code stage

CQC179 - CQA179 (alternance)



Éligible au CPF

318126